



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VADEMECUM

Coloration des diplômes professionnels

Formation complémentaire d'initiative locale - FCIL

Mai 2022

Comment adapter l'offre de
formation professionnelle aux besoins
d'un territoire

Sommaire

Préambule.....	3
1- La coloration des diplômes professionnels et les FCIL : deux leviers pour répondre aux besoins en emploi des territoires.....	5
2- La coloration des diplômes professionnels et les FCIL : une démarche co-construite avec les professionnels.....	7
3- La coloration des diplômes professionnels.....	9
3.1- Les principes de la coloration des diplômes professionnels.....	9
3.2- Le projet pédagogique de coloration d'un diplôme professionnel.....	16
3.3- La reconnaissance de la coloration d'un diplôme professionnel.....	21
4- La formation complémentaire d'initiative locale - FCIL.....	25
4.1- Les principes de la FCIL.....	25
4.2- Le projet pédagogique d'une FCIL.....	28
4.3- La reconnaissance de la FCIL.....	35
Annexe : exemple de convention de coopération portant sur une adaptation de l'offre de formation aux besoins locaux proposé à titre indicatif.....	38
Pour aller plus loin.....	44

Préambule

L'adaptation de l'offre de formation professionnelle aux besoins en emploi des territoires et des filières d'activité constitue un enjeu important de l'attractivité de cette voie de formation et du développement économique.

La loi du 5 septembre 2018 portant sur la liberté de choisir son avenir professionnel a installé un processus renouvelé de conception des certifications professionnelles (référentiel revu tous les cinq ans pour s'assurer de l'adéquation formation/emploi, commission professionnelle consultative interministérielle pour une meilleure articulation entre les certifications).

En parallèle, la transformation de la voie professionnelle a engagé les régions académiques et les académies dans une réflexion sur leur offre de formation : la mise en place de l'apprentissage dans tous les lycées professionnels, la transformation progressive et accompagnée des filières peu insérantes, le développement des formations liées aux métiers d'avenir et un partenariat renouvelé avec les entreprises pour favoriser l'insertion des jeunes.

Force est de constater que l'État et les régions - collectivités et académies - sont souvent face à un dilemme : une demande émanant des milieux professionnels de création de nouvelles certifications professionnelles pour répondre à des besoins en emploi spécifiques et simultanément une recommandation dans les rapports d'expertise et de missions de réduire cette offre qui s'est hypertrophiée au fil des ans.

Des voies d'équilibre sont ainsi recherchées dans les territoires avec les acteurs locaux en élaborant des réponses contextualisées dites « colorations » ou des formations complémentaires d'initiative locale (FCIL), ainsi qu'en construisant des réseaux d'établissements dont les modalités de gouvernance, comme celles des campus des métiers et des qualifications (CMQ), accordent désormais toute leur place aux professionnels.

Ainsi, dans cet objectif de répondre aux besoins en compétences des milieux économiques d'un territoire, coloration et FCIL répondent à des principes et des enjeux communs :

- l'inscription des démarches dans une stratégie régionale et académique de l'offre de formation professionnelle ;
- la nécessité de disposer d'un diagnostic d'opportunité sur lequel la réponse « formation » devra pouvoir s'appuyer ;
- l'ancrage sur des compétences et savoirs professionnels spécifiques, en réponse à des besoins identifiés ;
- l'appui sur des plateaux techniques et des outils adaptés ainsi que sur une équipe de professeurs ou de formateurs aux compétences idoines ;
- des modalités pédagogiques centrées sur la mise en situation professionnelle et l'alternance entre les lieux de formations établissement/milieu professionnel ;
- la validation et l'évaluation spécifiques des bénéficiaires de la formation ;
- la reconnaissance des compétences acquises par les milieux économiques, au sein des territoires ;
- la mise en place d'une démarche de suivi, d'évaluation et de régulation de la démarche conduite permettant de s'assurer, dans la durée, de l'adéquation de la formation mise en place avec les évolutions des compétences attendues.

Ces démarches s'inscrivent dans le cadre de la stratégie conjointe Etat-Région et sont pilotées par le recteur de région académique, en lien avec les recteurs d'académie. Elles s'appuient sur

un indispensable partenariat avec les partenaires professionnels locaux ou régionaux, dans le cadre d'un projet pédagogique construit collectivement, traduisant ce lien entre formation et emploi. Ces démarches nécessitent d'être régulièrement questionnées pour s'assurer que les promotions de personnes formées sortantes répondent toujours aux attentes initialement formulées.

Si la logique du territoire demeure centrale dans cette adaptation de l'offre de formation professionnelle, le développement des colorations et FCIL montrent que les besoins en compétences auxquels elles répondent dépassent parfois les frontières d'un territoire local pour s'étendre à une échelle inter-régionale voire nationale.

Répondant à la même problématique d'adaptation de l'offre de formation professionnelle aux besoins économiques, coloration et FCIL apportent cependant des réponses de nature différente qui suivent ainsi une logique propre :

- la coloration s'inscrit obligatoirement dans la spécialité d'un diplôme professionnel national : le projet pédagogique construit vise à intégrer les composantes spécifiques à un secteur économique dans le cadre du référentiel et les programmes existants ;
- la FCIL n'est pas construite en appui d'un diplôme professionnel mais vient indépendamment le compléter et lui succède : le projet pédagogique construit doit alors définir les activités et compétences visées, en référence aux besoins exprimés par les professionnels, sans cadre préétabli.

Ces deux réponses, complémentaires l'une de l'autre, viennent aujourd'hui renforcer l'offre de diplômes professionnels déployée sur l'ensemble du territoire. C'est pour cette raison que leur pilotage s'inscrit dans la stratégie conduite par le service régional en charge de la formation professionnelle initiale et continue autour de la carte et de l'offre de formation professionnelle.

Ce vadémécum vient accompagner les démarches qui se mettent en place dans les territoires, de la région académique à l'établissement, à chaque étape, de la création au déploiement et à la reconduction de l'offre. Il est conçu pour proposer un ensemble de repères visant à accompagner la réflexion, la formalisation, la mise en œuvre et la reconnaissance des projets pédagogiques qui constituent le cœur de chaque coloration ou FCIL.

Il doit ainsi faciliter le travail de chacun des acteurs concernés et ambitionne d'enclencher une nouvelle étape de l'offre de coloration et de FCIL de l'Éducation nationale : un partage des projets mis en œuvre localement par une animation nationale.

1- La coloration des diplômes professionnels et les FCIL : deux leviers pour répondre aux besoins en emploi des territoires

La coloration des diplômes professionnels et les FCIL constituent deux mesures d'adaptation, dans le court ou moyen terme, de l'offre de formation professionnelle visant à répondre aux besoins économiques du territoire. En adaptant le diplôme ou en proposant une formation complémentaire répondant aux exigences ou aux évolutions particulières d'un secteur économique local ou régional, ces deux mesures facilitent l'insertion directe des jeunes dans l'emploi.

Outils au service de l'adaptation de la carte des formations professionnelles, les colorations et les FCIL s'inscrivent dans la stratégie de région académique de l'offre de formation professionnelle portée par les recteurs de région académique, par l'intermédiaire des DRAFPIC (délégation de région académique à la formation professionnelle initiale et continue). Pour assurer la coordination régionale de ces outils d'adaptation de l'offre de formation professionnelle, la DRAFPIC organise les échanges et le pilotage de l'offre de FCIL et de coloration de diplômes professionnels et contribue à leur diffusion. Elle collecte et partage les diagnostics d'opportunité et projets pédagogiques et accompagne les académies dans la mise en œuvre des FCIL et des colorations.

Elle informe la collectivité Région des modifications apportées aux contenus de formation, pour répondre spécifiquement à des besoins locaux, dans le cadre de l'élaboration du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP).

Au sein des académies, les DAFPIC (délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue) – pour les régions pluri académiques - avec les corps d'inspection et les établissements scolaires, sont responsables du suivi de la mise en œuvre des FCIL et des colorations du lancement de la démarche jusqu'à son évaluation : instruction du dossier, conception du projet pédagogique, rédaction du cahier des charges, élaboration des conventions, délivrance des attestations, constitution d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour évaluer le projet, etc.

- Si le pilotage de l'offre de coloration et de FCIL relève de la région académique en lien avec les académies, l'initiative d'un projet de coloration et de FCIL peut provenir de différents acteurs :
- les DRAFPIC et les DAFPIC dans le cadre de projets s'inscrivant dans la stratégie de région académique ;
- le corps d'inspection ;
- les services départementaux de l'éducation nationale et les bassins d'éducation et de formation ;
- les établissements scolaires (chefs d'établissement, DDFPT, enseignants) en lien avec les personnels académiques du territoire ;
- les campus des métiers et des qualifications (CMQ) qui fédèrent autour d'un même secteur ou filière l'ensemble des acteurs locaux de la formation, du monde économique et professionnel et des organismes ou institutions territoriales (Région, communauté d'agglomération, pôle emploi, etc.) ;

- les entreprises locales ou groupement d'entreprises (pôle de compétitivité, fédérations ou branches professionnelles, etc.), une structure publique ou un établissement public de santé, une association qui se rapprochent de l'établissement scolaire, d'une autorité académique ou de la Région, pour adapter leur offre de formation aux nouveaux enjeux environnementaux, réglementaires, technologiques, d'innovation, auxquels ils font face.

Pour les FCIL, toute demande de création est gérée par l'autorité académique, cette dernière étant responsable de l'octroi des moyens nécessaires à son ouverture.

Le pilotage pédagogique des projets de FCIL et de coloration d'un diplôme professionnel est porté par le corps d'inspection qui accompagne l'établissement et l'équipe pédagogique dans sa construction, sa mise en œuvre et son évaluation.

La région académique et l'académie jouent ensuite un rôle clé, pour que ces offres de formation soient connues et reconnues sur leur territoire :

- Elles s'assurent, par l'intermédiaire des services de l'orientation du rectorat et de la collectivité Région, que ces offres de coloration et FCIL soient intégrées à la documentation de portée régionale, élaborée avec le concours de l'Onisep et des réseaux jeunesse (missions locales, Centre d'information et de documentation jeunesse - CIDJ) ainsi qu'aux informations sur les métiers et les formations de la voie professionnelle (salons, challenges régionaux, etc.) destinées aux élèves, apprentis et étudiants. Parallèlement, l'académie rend visible l'offre de coloration et de FCIL dans le télé service Affectation après la 3e et la plateforme Parcoursup pour les offres post baccalauréat.
- Les régions académiques, les académies, les établissements scolaires et les Campus des métiers et des qualifications rendent visibles ces différentes offres de formation sur leurs sites web respectifs et peuvent créer différents outils de communication participant à leur promotion. Ils s'attachent à diffuser ces informations aux différentes étapes du parcours des élèves, notamment auprès des élèves de seconde professionnelle et première année de CAP dans le cadre du module « consolidation, accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation », en participant aux salons et événements organisés à l'échelle nationale et dédiés à la formation professionnelle et ses métiers (semaine de l'Ecole-Entreprise, de l'industrie, des métiers d'art, etc.). Des retours d'expérience d'élèves ayant bénéficié d'une coloration ou une FCIL peuvent aussi être mis en avant.
- Les partenaires professionnels concernés, participent également à la promotion et la valorisation de ces différentes offres de formation auprès des élèves et de leurs familles : accueil en stage des élèves de 3e, visites d'entreprises, intervention au sein des établissements scolaires, participation aux salons locaux de la relation Ecole-Entreprise (salons professionnels, semaine de la voie pro, semaine de l'orientation, etc.), diffusion d'information sur les réseaux sociaux et auprès des différents acteurs en charge de l'information et de l'orientation.

La DGESCO procède progressivement à un recensement des colorations et FCIL existantes qu'elle met à disposition des régions académiques et académies afin de favoriser les mutualisations.

Par ailleurs, elle peut apporter son appui aux régions académiques et impulse des évolutions au regard des priorités nationales et des caractéristiques propres à chaque territoire

notamment à partir de l'animation des réseaux thématiques nationaux des campus des métiers et des qualifications.

2- La coloration des diplômes professionnels et les FCIL : une démarche co-construite avec les professionnels

Le diagnostic d'opportunité construit avec le monde professionnel

La phase d'identification des besoins exprimés par les acteurs socio-économiques du territoire est un préalable indispensable à tout projet de coloration de diplôme professionnel ou de FCIL. Il convient donc de définir les besoins en compétences pour le domaine professionnel concerné (compétences techniques, compétences transversales, etc.) à l'échelle d'une zone d'emploi et selon une échelle de temps (besoins immédiats et de moyen ou long terme). Cette analyse constitue une étape importante dans le processus d'élaboration de cette offre de formation professionnelle ainsi que pour son évaluation.

Plusieurs ressources peuvent être mobilisées pour identifier les « besoins » :

- au niveau de la région académique et de l'académie : dans le cadre de la politique concertée avec la Région, les branches et associations professionnelles, les chambres consulaires, les académies peuvent, à travers leur cellule relations Ecole-Entreprise, faciliter la remontée des besoins en compétences des acteurs du monde économique. Plus particulièrement, les comités locaux École-entreprise (CLEE), coordonnés à l'échelle de la DRAFPIC et de la DAFPIC, en lien avec les services d'information et d'orientation, peuvent participer au traitement des sujets de formation et d'insertion propres aux bassins d'emplois en constituant une force de réflexion, de propositions et d'actions au plus près des acteurs locaux.
- au niveau des établissements : un premier repérage peut être réalisé par une analyse fine des terrains d'accueil des jeunes en entreprise. Les relations directes et les échanges avec les tuteurs et maîtres d'apprentissage doivent contribuer à cette analyse.

La participation des équipes pédagogiques aux manifestations et aux échanges liés à la relation Ecole-Entreprise, organisés dans ou en dehors de l'établissement (salons, interventions de professionnels dans les classes sous forme de témoignages, visites d'entreprise, semaine Ecole-Entreprise, etc.) permet également d'assurer une veille active et permanente sur l'évolution des métiers d'une filière ou d'un secteur.

Les Campus des métiers et des qualifications, par leur constitution en réseau fédérant un ensemble d'acteurs de la formation, du monde économique et institutionnel, permettent une analyse bien ciblée et une meilleure diffusion des besoins en compétences des entreprises. Les différentes instances de gouvernance et de pilotage opérationnel des Campus favorisent en effet les échanges croisés entre formateurs de différentes structures, enseignants du secondaire et du supérieur, inspecteurs, professionnels des entreprises et du monde associatif et acteurs territoriaux (Pôle emploi, DREETS, etc.).

Les analyses produites par les conseils régionaux et leurs observatoires emploi-formation (CARIF-OREF) ainsi que par les observatoires des branches professionnelles ou encore par les comités stratégiques de filières lorsqu'ils existent constituent des ressources importantes à mobiliser.

Enfin, au niveau national, des conventions de coopération, consultables sur le site eduscol.education.fr¹, sont établies entre le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et les partenaires professionnels. Elles permettent un premier repérage des acteurs du domaine professionnel engagés nationalement (OPCO, fédérations, entreprises, etc.) et des actions privilégiées. Elles peuvent faciliter la mobilisation des partenaires locaux et donner lieu à de possibles déclinaisons régionales ou académiques se traduisant par la mise en place d'une coloration ou d'une FCIL.

L'ensemble des informations collectées est essentiel pour bien identifier la plus-value des offres de coloration et FCIL et définir leur objectif et leur contenu. Les partenaires professionnels doivent pouvoir qualifier leurs besoins et leur niveau d'urgence, préciser ainsi les niveaux de formations concernés et leurs intentions en matière de ressources humaines (proposition de stages ou de PFMP, recrutements, etc.). Un accompagnement en proximité des entreprises et des branches professionnelles permet de décrypter la demande et d'apporter la réponse de formation adaptée, soit son niveau et sa modalité qui peut être initiale ou continue pour les salariés de l'entreprise, ou par apprentissage.

La professionnalisation mutuelle des acteurs de l'établissement et du monde professionnel

L'implication du monde socio-économique au sein des établissements scolaires constitue une condition de réussite de l'adaptation de l'offre de formation professionnelle. Le partenariat étroit avec le monde professionnel permet, d'une part, de répondre précisément aux besoins des entreprises et des territoires en termes de compétences et d'autre part, de garantir que le projet pédagogique défini porte cet enjeu. Enfin, il est un moyen de renforcer l'attractivité de cette offre de formation.

La mise en œuvre d'une coloration de diplôme ou d'une FCIL implique d'une part une acculturation des professionnels de l'entreprise aux problématiques pédagogiques et de formation et d'autre part des enseignants, et plus globalement des équipes pédagogiques concernées, aux attentes des milieux professionnels. La bonne compréhension des besoins permet de bien adapter le projet pédagogique, les contenus et les situations de travail aux objectifs de ces deux types de formation.

Coloration d'un diplôme professionnel et FCIL nécessitent que les professeurs et intervenants du domaine général comme des enseignements professionnels soient sensibilisés, voire formés à l'intégration de nouvelles notions dans leurs séquences de formation, en associant les professionnels avec lesquels ces démarches sont construites.

La mobilisation des partenaires du monde économique et professionnel est essentielle pour que les professeurs puissent effectuer des périodes d'immersion au sein de leurs structures ou bénéficier d'approfondissements professionnels sur des techniques spécifiques (maîtrise de gestes ou de pratiques professionnelles nouvelles, utilisation d'outils, de méthodes spécifiques, etc.). Le CEFPEP est un dispositif clé pour faciliter les immersions des équipes pédagogiques en milieu professionnel

¹ <https://eduscol.education.fr/1899/liste-des-partenaires-du-monde-professionnel-et-conventions>

LE CEFPEP, UN DISPOSITIF POUR FAVORISER L'IMMERSION EN MILIEU PROFESSIONNEL DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

Le CEFPEP, Centre d'études et de formation en partenariat avec les entreprises et les professions, propose aux enseignants et personnels de l'éducation, plus de 5000 stages d'immersion par an, sur catalogue ou « à la carte », organisés par des entreprises et organisations. Le contenu des formations est déterminé et co-construit avec la structure d'accueil du stagiaire et les inspecteurs experts de leur discipline. Les formations CEFPEP sont pour la plupart collectives (d'une demi-journée à 5 jours) mais des formations dites « à la carte » sont aussi possibles. Ces dernières sont des stages à l'initiative de l'enseignant qui a trouvé l'entreprise ou l'organisation dans laquelle va se dérouler son immersion. Les formations dites « à la carte » peuvent se dérouler sur plusieurs mois et même une année, avec une répartition d'une journée par mois ou par semaine, en fonction des possibilités d'accueil des entreprises.

Pour en savoir plus : <https://eduscol.education.fr/pid39835/formations-cefpep-en-milieu-professionnel.html>

La formalisation de la coopération avec les partenaires professionnels

Pour un projet de coloration d'un diplôme professionnel ou de FCIL, la première condition pour réussir un partenariat et prévenir de possibles blocages ultérieurs est d'être d'accord sur des objectifs communs et les moyens pour les atteindre en les formulant dans le cadre d'une convention ou d'une déclaration d'intention selon le niveau d'engagements réciproques attendu.

À titre indicatif, un modèle de convention construit en se référant au cadre de coopération signé au niveau national est proposé ci-après.

3- La coloration des diplômes professionnels

3.1- Les principes de la coloration des diplômes professionnels

La coloration d'un diplôme professionnel s'inscrit obligatoirement dans le référentiel et les programmes d'enseignement de ce diplôme et vise à répondre à un besoin en compétences spécifique à une entreprise, une filière professionnelle ou un territoire. Elle s'inscrit dans une approche d'adaptation de l'offre de formation, est intégrée à la stratégie de région académique en matière de carte des formations professionnelles et associe DRAFPIC, DAFPIC et corps d'inspection.

Dans la continuité de la finalité du diplôme professionnel, la coloration vient renforcer l'employabilité de la personne formée : elle permet l'acquisition de compétences ou de connaissances spécifiques au contexte dans lequel l'activité sera réalisée, dans la perspective d'une insertion professionnelle directe ou possiblement différée à l'issue d'une poursuite d'études.

Comme elle vient répondre à un besoin en compétences défini avec les partenaires professionnels, la coloration vient apporter des réponses « formation » spécifiques, véritable **fil rouge** de la professionnalisation proposée dans le cadre du diplôme professionnel.

La contextualisation des situations d'apprentissage dans la coloration

Habituellement en voie professionnelle :

La contextualisation des situations d'apprentissage proposées à l'élève fait partie intégrante du travail des enseignants en vue de l'acquisition des compétences.

Chaque situation d'apprentissage vient ainsi s'inscrire dans un cadre de référence proche du milieu professionnel réel (descriptif de l'entreprise, situation initiale dans laquelle l'activité est conduite, documents permettant la réalisation de l'activité...). Ces contextualisations sont choisies tout au long du cycle de formation pour traduire la diversité des organisations et des situations dans lesquelles l'activité sera réalisée.

À titre d'exemple, pour le **baccalauréat professionnel « métiers de l'électricité et de ses environnements connectés »**, les situations d'apprentissage s'inscrivent, conformément au référentiel, dans les secteurs liés à la production et au transport de l'énergie électrique, du bâtiment (résidentiel, tertiaire, industriel), de l'industrie, de l'agriculture, des services, des fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière...

En formation professionnelle « colorée » :

En réponse à l'employabilité visée, le périmètre de coloration constitue le fil rouge de la formation et vient préciser la nature des contextes professionnels proposés à l'élève et travaillés avec les partenaires professionnels. Ce fil rouge permet de préciser à la fois le cadre des situations d'apprentissage qui seront privilégiés en établissement et les lieux dans lesquels les PFMP ou stages seront prioritairement réalisés pour colorer les compétences acquises.

À titre d'exemple, une coloration du baccalauréat professionnel « Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités » ayant pour périmètre l'immobilier permet, pour l'élève engagé dans cette coloration, de bénéficier de situations d'apprentissage en établissement s'appuyant sur les contextes professionnels liés à l'immobilier : une agence immobilière, un bailleur social, une entreprise de gestion de patrimoine, un syndicat de copropriété, une agence de gestion de location de biens immobiliers... Ce même élève pourra réaliser l'intégralité ou une partie significative de ses PFMP dans ces mêmes contextes. Cet ensemble constitue le fil rouge « immobilier » de sa formation.

Autre exemple, la **coloration du baccalauréat professionnel « système numérique » dans le secteur du spectacle** permet de cibler des entreprises du spectacle (salle de concert, organisateurs d'évènement, musée, théâtre...) et de découvrir différents statuts de réalisation de cette activité (intégration dans les entreprises en question, entreprise de sous-traitance...). L'élève engagé dans cette coloration sera confronté à l'ensemble de ces situations dans le cadre de sa formation en établissement ou en PFMP.

Ainsi, si la contextualisation des situations d'apprentissage constitue une pratique pédagogique au cœur des enseignements en voie professionnelle, la coloration va plus loin en proposant une articulation de l'ensemble des contextualisations proposées en formation autour de cet axe, qui peut se définir par un secteur professionnel ou une fonction exercée dans les organisations partenaires.

Inscrit pour tout ou partie du cycle de formation, cet ensemble de contextualisations articulées rend nécessaire la définition des compétences et connaissances inscrites au

référentiel du diplôme professionnel, spécifiquement ciblées, et leur progressivité dans le cycle de formation.

Chaque enseignement des domaines généraux et professionnels doit pouvoir intégrer, de façon ponctuelle ou continue, les spécificités liées au secteur professionnel ou à la fonction visée. C'est notamment ce principe qui différencie la coloration de l'option : l'option s'inscrit dans la complémentarité avec les enseignements ; la coloration s'inscrit dans les enseignements. La mise en place de la coloration peut cependant parfois nécessiter, de façon limitée, le développement de connaissances et de compétences spécifiques, donnant lieu possiblement à un module de formation complémentaire.

Parallèlement aux enseignements, la mise en place de la coloration s'appuie pleinement sur les périodes de formation en milieu professionnel qui doivent donc proposer l'exercice de la pratique professionnelle dans le secteur ou la fonction visée et être l'occasion d'évoluer dans des organisations diverses propres à ces secteurs et fonctions.

La coloration répond à des besoins en emploi qui peuvent être limités en nombre et dans le temps. Elle peut donc s'adresser à tout ou partie de la classe, les heures à effectifs réduits ou dédoublements pouvant faciliter sa mise en place. Elle peut s'inscrire dans la durée (besoins structurels d'emploi) ou être limitée dans le temps (besoins conjoncturels d'emploi).

Elle doit s'inscrire dans le projet de l'établissement et dans le programme de travail de l'équipe éducative : elle ne peut donc pas reposer exclusivement sur des compétences ou volontés individuelles d'un professeur et ne vise pas à proposer une réponse au projet professionnel particulier d'un élève.

Une coloration de diplôme professionnel peut s'appuyer sur tout ou partie du cycle de formation du diplôme professionnel (de 1 à 3 ans). Cependant, la communication menée à l'échelle de l'établissement et/ou des académies/régions académiques sur cette offre de formation peut amener certains élèves à choisir un établissement en fonction de la présence ou non de la coloration du diplôme professionnel. Sa mise en place doit ainsi pouvoir être caractérisée dès l'entrée en formation, même si sa matérialisation peut s'accroître au fur et à mesure du cycle de formation suivi. Pour les spécialités de baccalauréat professionnel intégrées dans une famille de métiers, on veillera à ce que la mise en place de la coloration dès la classe de seconde ne vienne pas limiter le choix de spécialité proposé en classe de première professionnelle.

Si elle doit obligatoirement pouvoir offrir une insertion professionnelle directe à la sortie de la formation, la coloration peut aussi proposer des perspectives de poursuites d'études en lien avec le secteur de coloration.

La coloration s'adresse prioritairement à un public scolaire, mais peut tout autant répondre aux enjeux et besoins de professionnalisation des apprentis et stagiaires de la formation professionnelle continue. Elle concerne potentiellement l'ensemble des diplômes professionnels.

Ce qu'est la coloration d'un diplôme professionnel

Sa définition

- Elle s'intègre dans un référentiel de diplôme professionnel et des programmes d'enseignement
- Elle se réfère à un secteur professionnel et se construit avec des partenaires professionnels : entreprise, filière professionnelle, territoire
- Elle s'inscrit dans une stratégie d'offre et de filière de formation professionnelle, travaillée au niveau académique et de région académique, et associe donc DRAFPIC, DAFPIC et corps d'inspection

Sa mise en œuvre

- Elle s'inscrit dans le projet d'établissement et s'appuie sur un travail de l'équipe pédagogique
- Elle s'inscrit dans les enseignements en établissement et dans les PFMP
- Elle propose des contextualisations des situations d'apprentissage autour d'un secteur professionnel défini, véritable fil conducteur de la formation
- Elle peut donner lieu à un module de formation complémentaire
- Elle vise une insertion professionnelle immédiate et/ou à l'issue d'une poursuite d'études

Retour d'expérience

Coloration Assistant médico administratif du baccalauréat professionnel AGORA Région académique Occitanie – Académie de Toulouse

Suite à l'expérience née de la gestion de la crise sanitaire, le Centre Hospitalier Universitaire - CHU de Toulouse a souhaité travailler avec ses différents partenaires pour mieux cibler les besoins de ses usagers.

Le partenariat entre le lycée Raymond Naves de Toulouse et le CHU se met en place dans ce cadre. L'idée : travailler ensemble pour permettre aux élèves formés d'être au plus près des réalités du CHU et ainsi faciliter leur insertion professionnelle. Il est ainsi proposé aux élèves inscrits en baccalauréat professionnel Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs activités, de bénéficier d'une coloration « assistant médico administratif ».

Cette coloration permet ainsi de :

- mettre les élèves en situation, lors de leurs séances d'enseignement, en leur proposant des scénarios pédagogiques spécifiques, travaillés avec le CHU et prenant notamment appui sur les annales du concours assistant médico administratif ;
- travailler avec les élèves en établissement les spécificités du cadre d'emploi des assistants médico administratifs notamment par des interventions des professionnels du CHU ;
- inscrire dans le parcours des élèves, des PFMP au sein du CHU, proposant des objectifs adaptés à l'année du cycle de formation. L'établissement travaille dans ce cadre à proposer au CHU des profils d'élèves en adéquation avec les activités confiées et la localisation, et à les préparer à ces PFMP. Un responsable de stage chargé de l'accompagnement du stagiaire est nommé en lien avec l'enseignant référent.

Le partenariat mis en place en 2021-2022 sera étendu à la rentrée scolaire 2022-2023 à la classe de seconde

Retour d'expérience

Coloration « Nouvelles motorisations » du BTS Moteurs à Combustion Interne Région académique Auvergne Rhône Alpes – Académie de Lyon

La Région Auvergne-Rhône-Alpes bénéficie d'un tissu économique important dans les métiers de la validation et des essais liés aux véhicules. Le lycée Aragon-Picasso de Givors, appuyé de partenaires associés dans le cadre du campus des métiers et des qualifications d'excellence « Auto'Mobilités », ouvre un BTS Moteurs à Combustion Interne, suite au constat de l'absence de cette formation dans le grand quart Sud/Est de la France.

L'idée de coloration « nouvelles motorisations » émane notamment du partenariat avec le pôle de compétitivité CARA pour répondre à la demande des industriels locaux de former les étudiants de ce BTS sur ces compétences spécifiques.

Rectorat et région AURA, avec le soutien du Programme d'investissements d'avenir, permettent l'ouverture de cette formation à la rentrée 2018, considérant à la fois les équipements en lien avec le référentiel de certification et les équipements innovants liés à l'électrification des véhicules, permettant la mise en place d'une coloration.

Les choix d'équipements pour réaliser les activités pédagogiques de la coloration ont été fait avec l'INSA de Lyon et l'Université Gustave Eiffel de Bron. C'est grâce à ces partenariats et à la mutualisation des plateaux techniques pour cette formation qu'il a été possible de répondre à la fois aux exigences des moteurs thermiques et des moteurs électriques.

Et le lycée est aujourd'hui équipé d'un banc à rouleaux avec une solution « hardware in the loop » pour pouvoir travailler sur tous les types de véhicules avec une simulation réelle, des véhicules électriques et hybrides, des maquettes didactiques (chaîne de traction électrique, moteurs électriques, piles à combustibles) et les logiciels appropriés.

Cette coloration a ainsi permis d'élargir les perspectives de poursuite d'études notamment vers la licence « Gestion de l'énergie électrique » et les écoles d'ingénieurs pour les meilleurs étudiants.

Cette coloration vient préfigurer la rénovation de ce BTS et la création du BTS motorisations toutes énergies qui intègre pleinement les compétences, les activités réalisables sur les véhicules électrifiés et conforte le choix des équipements faits sur le BTS MCI coloré nouvelles motorisations.

Tout naturellement avec l'évolution de la filière, le campus des métiers et des qualifications d'excellence Auto'Mobilités aborde maintenant les technologies « hydrogène » avec des projets mettant en œuvre des activités pédagogiques sur les compétences du BTS MTE ; la coloration étant maintenant intégrée dans le référentiel.

Retour d'enquête

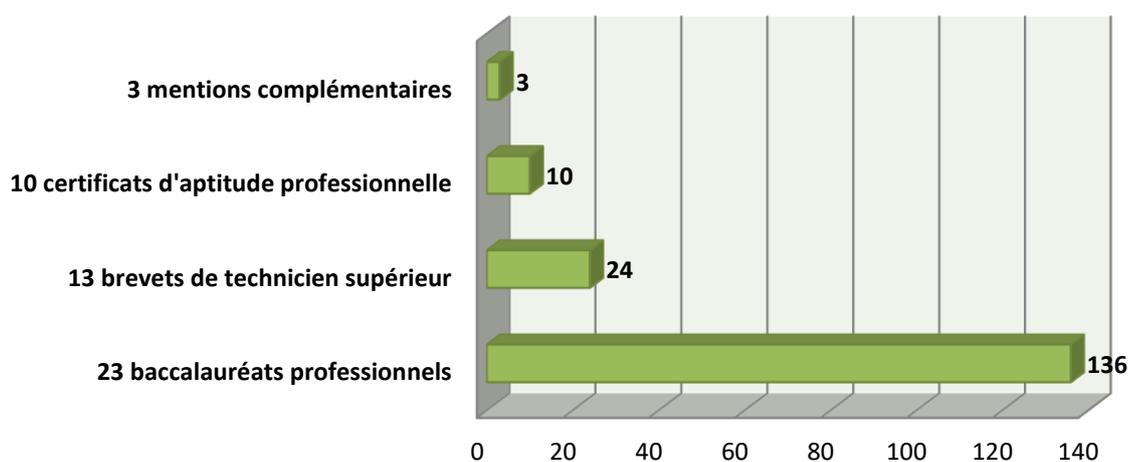
COLORATION

État des lieux –mars 2020

Coloration : 173 démarches – 252 établissements – 23 académies (mars 2020)

Avec une dynamique de développement importante, la coloration est encadrée par le référentiel du diplôme professionnel auquel elle se rattache. Elle peut être de type sectorielle (répondre aux besoins d'un secteur professionnel donné) ou fonctionnelle (répondre aux besoins d'une fonction ou activité ciblée de l'entreprise). Dans les deux cas, elle se caractérise par la recherche de contextualisations des séances d'enseignement et des PFMP qui forment un ensemble cohérent au profit d'une professionnalisation. En mars 2020, 23 des 30 académies proposent des colorations de diplômes professionnels.

Nombre de colorations déclarées et de spécialités de diplômes concernées



La coloration concerne très majoritairement les formations proposées sous statut scolaire.

Elles se concrétisent dans les établissements sous différentes formes cumulées : PFMP, contextualisation des séances et supports pédagogiques, visite d'entreprises et salons, intervention de professionnels et modules de formation complémentaire.

Spécialités de diplômes et colorations (mars 2020)

Le baccalauréat professionnel « Gestion-Administration »/« Assistance à la Gestion des Organisations et des activités »

65 colorations

Comptabilité, RH, structures de loisirs, immobilier, sport, santé, tourisme, administration, économie sociale et solidaire, juridique, industrie, agroalimentaire...

Le baccalauréat professionnel « système numérique »

10 colorations

Spectacle, aéronautique...

BTS déclarés avec des colorations :

BTS Maintenance des systèmes, BTS Négociation et digitalisation de la relation client, BTS Électronique, BTS Électrotechnique, BTS Systèmes numériques, BTS Moteurs à combustion interne, BTS Tourisme, BTS Support à l'action managériale...

Le baccalauréat professionnel « maintenance des équipements industriels »

14 colorations

Marine, armée, éolien, BTP, nucléaire, ferroviaire...

Le baccalauréat professionnel « métiers de l'accueil »

10 colorations

Tourisme, aéronautique, transport, culture, industrie...

Le baccalauréat professionnel « métiers de l'électricité et de ses environnements connectés »

9 colorations

Marine, aéronautique, milieu hospitalier...

CAP déclarés avec des colorations :

CAP Peinture applicateur revêtement, CAP Coiffure, CAP Peinture en carrosserie, CAP réparation de carrosserie, CAP Accompagnement éducatif petite enfance, CAP Menuisier en siège, CAP Composites, plastiques chaudronnés, CAP Chaudronnerie, CAP Peinture, CAP Opérateur logistique

3.2- Le projet pédagogique de coloration d'un diplôme professionnel

L'opportunité et la construction du projet pédagogique de coloration d'un diplôme professionnel

La mise en place d'une coloration d'un diplôme professionnel doit s'accompagner d'un projet pédagogique qui permet de définir comment cette coloration est déclinée dans le cycle de formation. Le projet pédagogique est travaillé avec le corps d'inspection, à la fois dans la mesure de son opportunité et dans sa construction. Il associe les professionnels partenaires.

La coloration étant adossée à un diplôme professionnel, le référentiel des activités professionnelles, les programmes d'enseignement généraux ou professionnel et les guides d'accompagnement pédagogique sont des sources indispensables à la construction du projet pédagogique. Tous les enseignants de l'équipe pédagogique participent à sa mise en place et le professeur documentaliste y est associé.

L'ensemble des enseignements proposés dans le cycle de formation permettent de faire vivre la coloration du diplôme professionnel. À titre d'exemple, pour le baccalauréat professionnel, la coloration peut prendre appui sur :

- les enseignements professionnels dont l'économie droit, l'économie gestion et la PSE ;
- la co-intervention français et mathématiques – sciences ;
- la réalisation du chef d'œuvre ;
- les enseignements généraux (français, histoire géographie EMC, mathématiques, sciences/physique- chimie, langues vivantes, arts appliqués culture artistique, EPS) ;
- l'accompagnement personnalisé, la consolidation ;
- la préparation à la poursuite d'études et la préparation à l'insertion professionnelle.

De façon mesurée, la coloration peut également donner lieu à des temps de formation spécifiques qui peuvent aller au-delà du référentiel ou des programmes d'enseignement pour répondre aux enjeux de professionnalisation dans le secteur professionnel de coloration. Même si ces temps de formation doivent rester limités, les heures dédiées à l'accompagnement personnalisé ou à l'organisation des séances à effectif réduit peuvent permettre l'introduction de ces contenus de formation ciblés.

Les périodes de formation en milieu professionnel et stages doivent également être pensés comme un point central de la mise en place de la coloration dans le cycle de formation et de la concrétisation des partenariats associés.

La mise en œuvre de la coloration d'un diplôme professionnel

La mise en œuvre de la coloration implique un lien renforcé entre les équipes pédagogiques et les milieux professionnels pour adapter les contenus et les situations de travail aux objectifs de la coloration, partager des ressources humaines (interventions des équipes pédagogiques en milieu professionnel et des professionnels dans les classes) et techniques (matériels, équipements, documentation). La démarche est menée avec le corps d'inspection et la DAFPIC et dans la stratégie de la région académique.

Ces partenariats doivent permettre d'appuyer la conception des situations d'apprentissage sur des contextes, supports et activités tels que rencontrés en situation réelle. Elle peut de ce fait s'appuyer sur un environnement de travail, des méthodes et usages professionnels

particuliers et peut donner lieu à l'utilisation d'un vocabulaire, d'outils, de matériaux ou d'application spécifiques.

Selon les spécificités du secteur de coloration, plusieurs modalités pédagogiques sont possibles pour traduire la coloration dans la classe, construites en lien avec les partenaires professionnels :

- l'usage de supports pédagogiques prenant appui sur les méthodes, techniques et technologies mises en œuvre dans le champ professionnel concerné. Les partenaires professionnels peuvent par exemple proposer des documents professionnels, ouvrages techniques et fiches métiers, et faciliter l'accès des établissements de formation aux ressources documentaires, notamment celles accessibles en ligne ;
- l'organisation de temps d'enseignement dans les locaux des partenaires professionnels ;
- la mise à disposition aux établissements de matériel, d'équipements pédagogiques ou de logiciels ;
- la préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études ;
- l'intervention de professionnels en classe pour aborder certaines spécificités du secteur d'activité de coloration qui ne trouvent pas leur place dans les enseignements de spécialité ;
- la participation des partenaires professionnels aux manifestations et aux échanges liés à la coloration, organisés dans ou en dehors de l'établissement (salons, interventions de professionnels dans les classes sous forme de témoignages, visites d'entreprise, etc.).

La présentation du projet pédagogique de coloration d'un diplôme professionnel

Une trame de présentation du projet pédagogique de coloration des diplômes professionnels est proposée ci-après. Elle permet de relever des axes de réflexion et de méthodes ainsi que des pistes de travail pour accompagner la formalisation de la démarche mise en œuvre.

Cette trame peut donner lieu à des ajustements arrêtés en région académique et avec les corps d'inspection.

OPPORTUNITÉ

COLORATION : CADRE GÉNÉRAL

Diplôme professionnel de référence

Secteur professionnel de la coloration

Opportunités/éléments déclencheurs/identification du besoin

Objectif/finalité de la coloration

Moyens de l'établissement mobilisés

Moyens spécifiques nécessaires (dont ceux fournis par les partenaires professionnels)

Composition du comité de suivi de la coloration (équipe de direction, professeurs, corps d'inspection, acteurs économiques, CFC, partenaires professionnels, etc.)

Modalités de fonctionnement de l'équipe pédagogique (concertation, etc.)

COLORATION : MÉTIERS ET COMPÉTENCES

Métier(s) visé(s)/perspectives d'insertion et de professionnalisation (référence ROME, observatoire des métiers des branches professionnels...)

Certifications et diplômes professionnels existants dans le périmètre proposé (source : RNCP)

Compétences spécifiques ciblées

Savoirs associés ciblés

COLORATION : RELATION AVEC LES MILIEUX ÉCONOMIQUES

Professionnels/partenaires associés et contributions respectives

Structures impliquées (entreprise, administration, association...)

Actions conjointes menées dans la cadre de la construction du projet de coloration

Contributions des partenaires professionnels durant le cycle de formation

PROJET PÉDAGOGIQUE

COLORATION : PROJET DE FORMATION
Présentation générale du projet de formation
Contribution des enseignements professionnels
Exemple sur la base du CAP et du baccalauréat professionnel : Enseignement professionnel, Co-intervention français, Co-intervention mathématiques – sciences, Co-intervention avec d'autres enseignements généraux, Réalisation du chef d'œuvre, Économie droit/Économie gestion, PSE
Contribution des enseignements généraux
Exemple sur la base du CAP et du baccalauréat professionnel : Français histoire géographie EMC, Mathématiques, Sciences/physique – chimie, Langues vivantes, Arts appliqués culture artistique, EPS
Contribution des stages ou PFMP
Exemple : lieux, périodicité, progression
Modules de formation spécifiques/modalités d'organisation et de déroulement de ces modules
Compétences/connaissances
Activités/mise en situation professionnelle
Évaluation proposée durant le cycle de formation

COLORATION : VALIDATION/RECONNAISSANCE
Évaluation spécifique
Reconnaissance/attestation

COLORATION : EVALUATION DANS LE CADRE DU PROJET INITIAL DE FORMATION ET DE SA RECONDUCTION
Indicateurs qualitatifs (visibilité de la coloration, adéquation de l'offre avec les besoins identifiés, niveau de mobilisation des acteurs, qualité de l'insertion ou de la poursuite d'études, etc.)
Indicateurs quantitatifs (effectifs, taux de satisfaction, taux d'insertion professionnelle, taux de poursuite d'études, etc.)

Retour d'expérience...

Extrait du cahier des charges d'un projet de coloration

Académie de Normandie - BTS électrotechnique

Coloration « automatisés & programmation de systèmes industriels connectés »

Présentation générale du projet

Le concept de l'usine 4.0 prend appui sur l'optimisation du rendement global des installations de productions industrielles, leur grande disponibilité et leur connectivité forte. Elle nécessite un renforcement des connaissances liées aux solutions technologiques automatisées ou robotisées, de nature électrotechnique, une maîtrise forte des chaînes d'informations aujourd'hui numériques et d'énergies et de grandes compétences en programmation de systèmes de plus en plus connectés voire interconnectés à des Interfaces Homme-Machines centralisés.

Cette coloration met l'accent sur le contexte lié au secteur d'activité industriel du référentiel.

Établissement concerné

Lycée Charles Tellier - Condé en Normandie (14)

Opportunité/élément déclencheur de la coloration

Besoins professionnels exprimés par un collectif d'une vingtaine d'entreprises d'un bassin industriel de Normandie en maintenance, automatisation, programmation de lignes automatisées, robotisées, connectées et de hautes cadences ; de réseaux industriels et de régulation de process.

Contribution des enseignements généraux

Mobilisation de l'anglais dans chaque activité pédagogique professionnelle au travers d'un compte rendu, oral ou écrit, pour travailler les deux modalités, expression & production.

Contribution des enseignements professionnels :

Le référentiel des activités professionnelles (RAP) décrit huit pôles d'activités qui s'appliquent à six secteurs d'activités dont deux sont obligatoires pour la contextualisation des apprentissages : Bâtiments et Industrie. Un troisième secteur est laissé au choix des équipes pédagogiques et de l'établissement de formation en fonction de son bassin d'emploi.

Dans la coloration mise en œuvre, le temps consacré à ce 3^e secteur est également centré sur l'industrie mais sur un champ spécifique à l'entreprise avec des modalités pédagogiques de type classe inversée.

Les connaissances et compétences sont accentués pour les besoins exprimés et vérifiés par les épreuves professionnelles certificatives

Mobilisation des activités et tâches du RAP : le fil conducteur pédagogique qui a guidé l'approche métier demandée dans cette coloration a conduit l'équipe pédagogique à se centrer sur la mobilisation de certaines des tâches du RAP telles que définies.

Activité 6 : réalisation : installation - intégration : T 6.3 : programmer les applications métiers.

Activité 7 : mise en service : T 7.1 : réaliser les contrôles, les configurations, les essais fonctionnels et T 7.2 : vérifier le fonctionnement de l'installation.

Connaissances du référentiel particulièrement mobilisées sous différentes modalités pédagogiques :

Chaîne d'informations : Architecture des réseaux d'information et de communication, Transmission de l'information, Traitement de l'information, Acquisition de l'information, Dialogue homme machine.

Ces connaissances peuvent faire l'objet d'une approche inductive de type classe inversée voire hybride de type contextualisation en entreprise – décontextualisation (apport de connaissances) en classe au bénéfice du groupe, puis recontextualisation différenciée : Niveau 1 pour tous en activité pratique au centre et Niveau 2 en entreprise pour certains apprentis en activités professionnelles classiques ou en modalités certificatives.

Modules de formation spécifiques/modalités d'organisation et de déroulement de ces modules

La formation est organisée autour de 5 pôles d'activités professionnelles correspondant à 5 unités certificatives : 1 épreuve écrite nationale et 4 épreuves professionnelles de type CCF et/ou soutenances orales dont 3 seront définies spécifiquement sur le champ industriel et présentées en entreprise ; la quatrième sera obligatoirement orientée habitat et gestion d'équipe et réalisée en centre de formation pour une meilleure harmonisation du cadrage pédagogique des connaissances et compétences de projet à mobiliser.

Les situations professionnelles présentées en entreprise, même celles de type CCF, feront l'objet d'une validation par une commission d'approbation conduite par l'IA-IPR qui pilote la formation dans un calendrier annuel harmonisé pour faciliter la planification des soutenances par un jury mixte, professeurs-tuteur.

Évaluation proposée durant le cycle de formation

Les grilles d'évaluation des compétences des différentes épreuves professionnelles qui accompagnent la circulaire nationale sont respectées mais colorées. Au sein des compétences **que l'on ne modifie pas**, on vient spécifier (contextualiser), voire compléter des indicateurs liés aux particularités du métier instruit de manière à rendre lisible la coloration. Ainsi le cadre national du diplôme est respecté.

3.3- La reconnaissance de la coloration d'un diplôme professionnel

L'acquisition de compétences et de connaissances contextualisées doit être rendue visible et lisible : elle peut donner lieu à la délivrance d'une attestation co-signée par un représentant de l'éducation nationale et par le ou les partenaire(s) professionnel(s), cette attestation précisant les compétences spécifiques acquises, en vue d'une insertion professionnelle.

Les modalités de délivrance de cette attestation sont utilement précisées dans la convention de coopération établie avec le ou les partenaires professionnels.

L'objet de l'attestation

L'attestation reconnaît que, dans le cadre d'une spécialité de diplôme, des compétences, savoir-faire et connaissances identifiées sont acquises dans le secteur de coloration.

La signature et la délivrance de l'attestation

L'attestation est co-signée et donc délivrée conjointement par le chef d'établissement ou par le recteur d'académie ou de région académique (déterminé selon les contextes) et par le ou les partenaire(s) professionnel(s) engagé(s) dans la coloration (entreprise publique ou privée, association, collectivité, fédération ou organisation professionnelle, etc.). La collectivité Région peut également être signataire.

L'attestation est une reconnaissance locale qui ne peut en aucun cas se substituer au diplôme ou en conditionner la délivrance. Elle est une reconnaissance auprès des signataires pour faciliter l'identification de compétences ciblées.

L'attestation est délivrée après l'obtention du diplôme auquel la coloration est adossée.

Les modalités complémentaires de reconnaissance et de valorisation de la coloration

L'attestation de compétence issue de la coloration peut être articulée à des *open badges* remis aux élèves et être soutenues par des événements de remise officielle et de communication (presse, plaquettes).

L'attestation peut être également complétée par des labels académiques.

La coloration d'un diplôme professionnel et les épreuves certificatives

Les contextualisations proposées en formation dans le secteur de coloration étant abordées dans le cadre de la formation menant au diplôme professionnel, l'évaluation menée en contrôle en cours de formation intègre naturellement le périmètre de coloration. Mais la coloration ne modifie pas les référentiels des diplômes et les référentiels de certification ne peuvent faire l'objet d'adaptation.

Les élèves passent ainsi les épreuves définies par les règlements d'examen des diplômes, en mode ponctuel ou en contrôle en cours de formation (CCF), ce qui n'empêche pas que les évaluations puissent être adossées à des situations professionnelles ciblées par une coloration. Par exemple, les épreuves qui prennent appui sur les périodes de formation en milieu professionnel, particulièrement adaptées à la coloration, pourront évaluer les compétences et connaissances contextualisées et mobilisées dans un environnement de travail ciblé et faisant appel à des méthodes, outils, matériaux ou application spécifiques.

De la même façon, l'évaluation de la réalisation du chef-d'œuvre, combinant contrôle continu et présentation orale en fin de cursus, pourra intégrer des compétences et connaissances contextualisées au titre de la coloration.

Les projets proposés dans le cadre des BTS peuvent également être mobilisés.

Pour le secteur sportif, la coloration, attachée à une liste de baccalauréats professionnels définis par arrêté, donne lieu, suite à une épreuve, à la délivrance d'une unité facultative et de l'obtention d'unités capitalisables du brevet professionnel jeunesse, éducation populaire et sport (BP JEPS).

Il est à noter que les professionnels peuvent également être présents dans les commissions d'évaluation, dans le respect du cadre précisé dans les définitions d'épreuves des référentiels.

Modèle d'attestation de compétences pouvant être délivrée à l'issue d'une formation avec coloration :



MODÈLE D'ATTESTATION DE COMPÉTENCES COLORATION D'UN DIPLÔME PROFESSIONNEL

La présente attestation de compétences est délivrée à (prénom + nom de l'élève) demeurant à (adresse).

Elle atteste des compétences spécifiques acquises dans le secteur (de coloration), travaillées dans le cadre de la formation préparant au diplôme professionnel (nom du diplôme et spécialité).

Cette attestation de compétences vient donc compléter le diplôme professionnel obtenu.

Elle ne vient pas lister l'ensemble des compétences acquises durant la formation, mais vient préciser les activités, connaissances et compétences abordées plus spécifiquement dans le secteur de coloration du diplôme professionnel dans lequel (prénom + nom de l'élève) s'est engagé.

Cette formation spécifique s'appuie sur un partenariat renforcé entre l'établissement de formation de (prénom + nom de l'élève) et les partenaires professionnels du secteur.

Elle s'est déroulée du (date de début de formation) au (date de fin de formation) au sein de l'établissement (nom de l'établissement et ville).

Elle a donné lieu à des stages/périodes de formation en milieu professionnel qui se sont déroulés dans les entreprises suivantes :

- (entreprise – activité – adresse – dates - durée)
- (entreprise – activité – adresse – dates - durée)
- (entreprise – activité – adresse – dates - durée)
- (entreprise – activité – adresse – dates - durée)

Au cours de cette formation, (prénom + nom de l'élève) a plus particulièrement travaillé :

Activités spécifiques au secteur de coloration

Il a notamment abordé :

Connaissances spécifiques au secteur de coloration

Les compétences acquises attestées par l'établissement et les partenaires professionnels sont :

Compétences spécifiques au secteur de coloration

Fait à, le

Signature et cachet :

- Du/des représentant de l'autorité académique ou de région académique
- Des partenaires professionnels

4- La formation complémentaire d'initiative locale - FCIL

4.1- Les principes de la FCIL

À la différence de la coloration des diplômes professionnels, la formation complémentaire d'initiative locale est définie par un arrêté et ne s'appuie pas sur un référentiel ou des programmes définis au niveau national : les bénéficiaires qui l'intègrent ont préalablement acquis des compétences notamment durant un cycle de formation diplômant de type CAP, baccalauréat professionnel ou BTS et la formation dite « complémentaire » vient apporter, comme son nom l'indique, un complément de professionnalisation spécifique. Ainsi, si elle n'est pas intégrée à la préparation d'un diplôme professionnel comme l'est la coloration, elle vient s'articuler avec le référentiel du ou des diplômes sources.

Comme la coloration d'un diplôme professionnel, la FCIL s'inscrit dans une approche d'adaptation de l'offre de formation. Elle est intégrée dans la stratégie de région académique en matière de carte des formations professionnelles et associe DRAFPIC, DAFPIC et corps d'inspection.

La formation complémentaire d'initiative locale est créée pour répondre à des besoins des milieux économiques d'un territoire à l'issue d'un premier niveau de qualification acquis et attesté par l'obtention d'un diplôme professionnel. Un arrêté définit le cadre réglementaire des formations complémentaires d'initiative locale : objectifs, procédure de création, durée et public cible. La FCIL est un dispositif souple construit exclusivement sur la base des besoins conjoncturels en emploi d'un territoire. Elle n'est pas certifiante.

Répondant à un besoin conjoncturel en emploi, la FCIL s'inscrit dans un processus d'évaluation avant une possible reconduction. Si le besoin conjoncturel s'avère pérenne, sa transformation vers une certification professionnelle inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) peut être décidée. Si le besoin est présent sur le territoire national, cette certification peut prendre la forme d'un diplôme professionnel, dont l'opportunité est alors étudiée par une commission professionnelle consultative.

Histoire de la FCIL²

Si les prémisses des formations complémentaires d'initiative locale se dessinent dans un décret du 28 décembre 1976³, le terme de « formation complémentaire » apparaît pour la première fois dans une circulaire du 7 mai 1981 qui prévoit, notamment, « l'adaptation régionale de certains contenus de formation d'un diplôme existant », « la création d'options nouvelles au sein de certaines formations existantes » et « la création de formations complémentaires pouvant s'articuler sur des formations existantes ».

Ces formations complémentaires avaient alors pour vocation « soit d'élargir le champ (des) connaissances technologiques à un domaine complémentaire », « soit de les spécialiser ». Il

² Source : B. Gendron « Les formations complémentaires de niveau III, in Formation-Emploi n° 52, 1995

³ Article 20 du décret du 28 décembre 1976 relatif à l'organisation des formations dans les lycées : « Les lycées organisent à l'intention des jeunes non encore engagés dans une profession des actions d'adaptation professionnelles contractuelles ou non soit au titre de complément de formation initiale, soit au titre d'action d'adaptation à l'emploi ».

s'agissait déjà là de donner des compléments de formation à des titulaires d'un diplôme afin qu'ils puissent acquérir une qualification supplémentaire permettant une meilleure insertion professionnelle.

Le nom actuel de « formation complémentaire d'initiative locale » est établi par l'arrêté du 14 février 1985 qui définit les règles et procédures de mise en place de ces formations ainsi que le public concerné. En 1986, les désormais FCIL sont intégrées comme mesure du « Dispositif d'insertion des jeunes de l'Éducation nationale ». Les objectifs d'adaptation à l'emploi de ces formations sont alors clairement affichés.

Une circulaire de 1992 ouvre par la suite les FCIL aux diplômés de niveau 5 et confirme le rôle de ces formations comme « un des moyens les plus efficaces permettant aux jeunes d'accéder à l'emploi visé par la qualification acquise grâce à la prise en compte des exigences de certains secteurs professionnels ». En 1992-1993, on dénombre ainsi environ 15 500 élèves inscrits en FCIL.

Ce que dit l'arrêté du 14 février 1985 portant création des FCIL

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006072147/2020-10-17>

- « La formation complémentaire d'initiative locale constitue une action d'adaptation à l'emploi ou un complément de formation initiale à finalité professionnelle. »
- « Le recteur examine l'opportunité des demandes de création de formation complémentaire d'initiative locale en liaison avec les administrations publiques concernées, notamment le service public de l'emploi, les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés intéressés. »
- « Le recteur (...) coordonne, avec l'aide des services départementaux de l'éducation nationale, la mise en place des formations complémentaires d'initiative locale au sein de son académie. »
- « Chaque formation complémentaire retenue est ouverte par décision du recteur et donne lieu à la signature d'une convention entre, d'une part, un ou plusieurs établissements d'enseignement public et, d'autre part, une ou plusieurs entreprises, organisations professionnelles, collectivités, établissements ou organismes publics. »
- « La convention est conclue pour une durée au moins égale à celle de la formation. Au terme de la période retenue, la convention fait l'objet d'un réexamen, à l'issue duquel elle est soit reconduite, soit modifiée, soit abrogée. »
- « La formation complémentaire d'initiative locale est une formation alternée d'une durée minimale de trois mois, dispensée pour partie dans un établissement scolaire, pour partie dans une entreprise, un service ou une administration. »
- « La durée de l'enseignement suivi dans l'établissement scolaire ne peut être inférieure au tiers de la durée de la formation. »
- « L'accès à une formation complémentaire d'initiative locale est ouvert aux personnes désirant prolonger un cycle de formation initiale. Ces personnes sont élèves (...) et peuvent, si elles remplissent les conditions, bénéficier de bourses d'enseignement du second degré. »
- « Sur proposition des responsables de la formation, le recteur délivre une attestation de formation complémentaire qui précise les principales caractéristiques de la formation. »

Retour d'enquête...

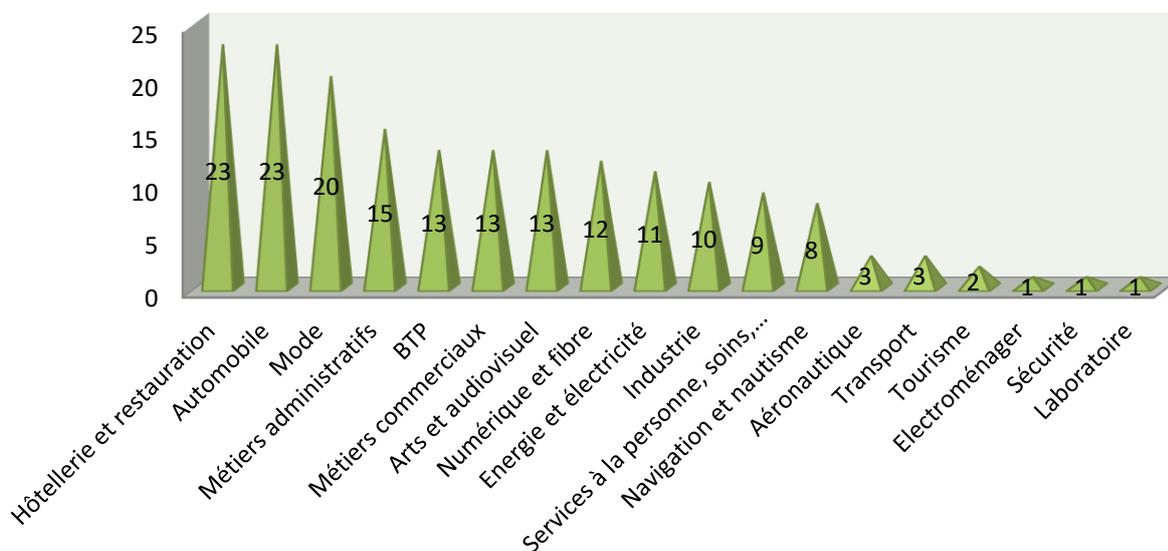
FCIL

État des lieux - mars 2020

La FCIL : 181 actions de formation – 217 établissements – 24 académies

Installée par un arrêté de 1985, la FCIL est inscrite dans le paysage de la formation professionnelle pour apporter un complément de formation non couvert par le champ actuel des diplômes de l'éducation nationale et répondre ainsi rapidement aux besoins des milieux économiques d'un territoire. 24 des 30 académies proposent des FCIL.

Nombre de FCIL déclarée par filière professionnelle



Certaines académies peuvent offrir un nombre important de FCIL : Créteil (20), Rennes (19), Poitiers (15), Lille (14), La Martinique (13), Versailles (13), Aix Marseille (12).

Des académies proposent une offre de plusieurs FCIL structurée autour d'un secteur professionnel : c'est le cas notamment dans les académies de Lille et de Paris pour la mode, de la Martinique et de Toulouse pour l'hôtellerie -restauration ou encore d'Aix Marseille et de Nantes pour l'automobile.

Des académies différentes peuvent également proposer des FCIL semblables. Pour la filière de l'automobile, on trouve par exemple les FCIL « contrôle technique automobile » dans les académies d'Aix Marseille, Dijon et Nantes, les FCIL « expert automobile » dans les académies de Dijon, Poitiers, Rennes et Versailles ou encore les FCIL liés à la mécanique de compétition dans les académies de Créteil, Lille, Nantes, Rennes et Toulouse. Dans le tertiaire administratif, les académies d'Aix Marseille, Créteil, Poitiers, Reims, Strasbourg et de la région Auvergne Rhône Alpes proposent des FCIL liées au secrétariat médical.

Ce constat illustre qu'il pourrait être opportun de renforcer le lien entre les établissements engagés dans ces formations, pour l'écriture du référentiel comme pour la mutualisation et le retour d'expériences.

4.2- Le projet pédagogique d'une FCIL

La mise en place d'une formation complémentaire d'initiative locale nécessite de définir le cadre de l'action de formation proposée, puis le volet pédagogique de sa mise en œuvre.

L'opportunité et l'élaboration du cadre de l'action de formation complémentaire d'initiative locale

Le projet de FCIL repose sur une demande d'ouverture émanant d'un établissement et transmis au recteur d'académie, travaillé avec la DAFPIC et le corps d'inspection dans le cadre de la stratégie régionale de la carte des formations professionnelles initiales.

Le projet est placé sous la responsabilité du chef d'établissement et préparé avec l'appui des inspecteurs. Il est élaboré en concertation étroite avec les milieux professionnels locaux et le service public de l'emploi, à partir de besoins de formation clairement identifiés et correspondant à des emplois locaux. Cette concertation aboutit à des conventions signées par l'établissement et les partenaires professionnels (entreprises, organisations professionnelles, collectivités, établissements ou organismes publics, associations).

La demande d'ouverture de FCIL s'accompagne d'éléments explicatifs :

- secteur économique ou professionnel concerné, en termes d'entreprises publiques ou privées ou de collectivités ou d'associations porteuses d'emplois ;
- identification du besoin des milieux professionnels, en complément des diplômes existants dans le secteur ;
- objectifs de la FCIL et compléments apportés par la formation par rapport à des diplômes « socles » identifiés ;
- identification des activités professionnelles que l'apprenant sera amené à exercer (description d'emplois, d'activités, de tâches, conditions d'exercice, niveau de responsabilité). ;
- identification des compétences attendues (possiblement appelée aussi référentiel) au terme de la FCIL (savoir-faire et savoirs, niveau de performance attendue).

Ces éléments constituent le cahier des charges pour la définition du plan global de formation qui doit permettre de préciser explicitement pour l'ensemble des partenaires :

- les conditions d'admission en formation des jeunes, en particulier en terme de diplôme possédé voire de prérequis, et les modalités de leur inscription (par exemple sur dossier de candidature) ;
- les statuts des apprenants (scolaires, étudiants) et leurs droits et devoirs liés (octroi possible ou non de bourses par exemple, respect du règlement intérieur, etc.) ;
- l'organisation et la durée de la formation, celle-ci devant être fondée sur des périodes en établissement scolaire et des périodes en milieu professionnel qui pourront aller jusqu'à deux tiers de la durée totale de la FCIL. La durée de l'enseignement suivi dans l'établissement scolaire ne peut quant à elle être inférieure au tiers de la durée totale de la formation.

La définition du cadre pédagogique de l'action de formation

Il s'agira de préciser les aspects suivants qui auront été discutés, négociés et convenus avec les partenaires professionnels :

- Les objectifs des périodes en établissement et des périodes en milieu professionnel, le rythme de l’alternance, et les modalités d’articulation entre les différents lieux d’apprentissages. Plusieurs types d’organisation sont en effet possibles, par exemple deux jours en lycée/trois jours en milieu professionnel, une semaine en lycée/plusieurs semaines en milieu professionnel ou périodes groupées (1 ou 2 mois par exemple). Il s’agit, quelle que soit l’organisation retenue, que les temps, contenus et progressions des apprentissages en établissement d’une part, et en milieu professionnel d’autre part, soient articulés. Une coordination et un suivi individualisé des élèves seront mis en place pour que la continuité pédagogique soit assurée.
- La définition des contenus de formation : objectifs, compétences et savoirs à acquérir, durée, effectifs, méthodes et ressources, équipements nécessaires. La formation en tout état de cause ne pourra pas être calquée sur le programme existant pour une section préparant à telle ou telle spécialité de diplôme professionnel.

Les formations pourront être centrées sur l’apprentissage et la maîtrise de gestes ou de pratiques professionnelles, l’utilisation d’outils, d’application ou de méthodes spécifiques mais aussi sur des savoirs techniques. Selon les secteurs, les niveaux et les partenaires, pourront être mis en place des enseignements, y compris en co-intervention, des études de cas, des travaux pratiques individuels ou en équipe, des exercices par simulations ou en situations professionnelles reconstituées. Il sera aussi possible de mobiliser le distanciel ou encore la pédagogie par projets.

La formation pourra mobiliser des ressources et des équipements du monde professionnel.

- Les modalités de suivi et de recueil des compétences et connaissances acquises. Par exemple, portfolio, livret de suivi/livret de compétences.
- **La composition de l’équipe pédagogique** à mobiliser. Il sera fait appel majoritairement à des enseignants des domaines technologiques et professionnels. Il pourra être nécessaire d’adjoindre des enseignants de domaines généraux (par exemple, pour des enseignements sur le champ de techniques d’expression, rédaction de rapports, anglais technique).

L’équipe sera complétée par des intervenants du monde professionnel, dont le rôle et le champ d’intervention devront être précisément identifiés. L’équipe sera appuyée par les inspecteurs.

- **Les modalités d’évaluation des acquis des candidats.** Ces modalités d’évaluation feront intervenir l’établissement scolaire et les partenaires professionnels et pourront prendre des formes diverses, voire être combinées : contrôle continu, évaluation terminale écrite et/ou orale et/ou pratique en situation professionnelle, évaluations successives en cours de formation, sous forme écrite ou orale ou pratique, dispositif avec évaluations conjointes ou mixant évaluations de l’établissement et du partenaire, etc.
- **Les modalités de validation des acquis de fin de formation.** La validation sera assurée conjointement par des intervenants de l’établissement et du partenaire professionnel. Elle pourra s’effectuer dans le cadre d’une commission spécifique et aboutira à établir les compétences et connaissances acquises par le jeune qui seront consignées. Elle donnera lieu à la délivrance d’une attestation.

Retour d'expérience

La FCIL « Peinture aéronautique »

Région académique Occitanie – Académie de Toulouse

La région Occitanie compte en 2019 environ 750 peintres en aéronautique et les professionnels de cette filière souhaitent anticiper le besoin de recrutement de 130 nouveaux salariés dans les mois à suivre.

Il est ainsi choisi de mettre en place une FCIL d'une durée de 3 à 4 mois, construite spécifiquement pour répondre à ce besoin en emploi, en s'appuyant sur le lycée Gallieni de Toulouse en partenariat avec le GRETA de Toulouse et le lycée Airbus, avec l'appui du Training Peinture d'Airbus.

La FCIL est construite de manière conjointe avec les acteurs de la filière, organismes de formations et industriels, s'articule avec un certificat de qualification professionnelle de la métallurgie - CQPM de peintre aéronautique et propose des contenus complémentaires sur le contexte spécifique de la filière (cadre réglementaire, qualité, organisation...). Les activités proposées durant la formation sont proches des conditions réelles de l'exercice du métier (matériels, supports, environnement...) et sont complétés par des périodes de formation en entreprise.

Le lycée Gallieni, qui dispense des formations de baccalauréat professionnel du domaine automobile (carrossier, peintre), met à disposition plusieurs cabines de peinture et le matériel. Des ateliers pouvant accueillir des pièces de grandes dimensions et un simulateur de peinture automobile (Société Mimbus) sont également disponibles.

L'ensemble est complété, pour les besoins de la FCIL « peinture aéronautique », par des pistolets électrostatique et accessoires associés, une adaptation du logiciel de simulation avec un module aéronautique, une machine de découpe de support vinyle (logo, masque...) et des consommables aéronautiques (peinture, masquage...).

Les industriels, en lien avec le Campus des Métiers et des Qualifications Aéronautique et Spatial Occitanie, fournissent quant à eux diverses pièces : éléments de fuselage, gouverne, tronçons d'aéronefs, voilures et nacelles.

Cette FCIL répondant à un besoin en emploi dépassant la seule région Occitanie, a donné lieu à la création d'une mention complémentaire « technicien en peinture aéronautique », par arrêté du 18 février 2020.

Retour d'expérience

La FCIL « Technicien-ne Préparateur-riche de bateaux »

Région académique Pays de la Loire – Académie de Nantes

Le Campus des Métiers et des Qualifications Nautisme Pays de la Loire, dont le périmètre est l'industrie, les services et les sports nautiques a été labellisé en août 2018. Deux axes prioritaires l'animent, à savoir l'attractivité des métiers et des formations de la filière et l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins en compétences des entreprises.

Suite à une enquête de recensement des besoins en main d'œuvre, un certain nombre d'entreprises basées en Vendée a demandé au campus de répondre au manque de compétences et de formation dans la préparation de bateau.

Le Campus s'est donc appuyé sur son établissement support, le Lycée Éric Tabarly afin de répondre à leurs problématiques et de soumettre au Rectorat une demande de dossier d'ouverture d'une formation complémentaire d'initiative locale de Technicien-ne Préparateur-riche de bateaux.

Proposée de septembre à avril, d'une durée de 441 heures au Lycée et de 490 heures en entreprise, cette formation se destine en priorité à des élèves titulaires de baccalauréats professionnels Maintenance Nautique - Systèmes Numériques - Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés - Électrotechnique, Énergie, Équipements communicants mais également à d'autres élèves sachant naviguer et intéressés par le bateau. L'effectif minimal est fixé à 8 et l'effectif maximal à 12. La formation se déroule par module avec des interventions conjointes et complémentaires des enseignants et des professionnels. Les périodes en entreprise sont programmées tout au long de la formation pour des durées de trois à quatre semaines. Une convention de collaboration est envisagée afin de permettre aux élèves alternants à percevoir une gratification.

La demande des entreprises est forte (chantiers navals, constructeurs indépendants, sociétés de préparation de bateaux, entreprises d'accastillage, de motorisation, d'électronique embarquée...) et la formation proposée est en correspondance directe avec ces besoins.

Retour d'expérience

La FCIL « Référent Numérique et BIM »

Région académique Occitanie – Académie de Toulouse

Le BIM, Building information modeling, constitue la maquette numérique de référence dans le secteur du BTP. Les professionnels du secteur en perçoivent l'utilité pour leur profession et le bâtiment mais le coût et le manque de compétences au sein des entreprises constituent les principaux freins à son développement.

Fort de ce constat, le Campus d'excellence « BTP et usages numériques » avec le GRETA « Midi Pyrénées sud » a constitué des groupes de travail mixant professionnels et formateurs, pour déterminer les compétences et savoir-faire attendus. Plusieurs thématiques ont été abordées avec un accent mis sur les outils de modélisation et sur la gestion d'un projet collaboratif.

Une FCIL a ainsi été mise en place en 2021. Cette formation se décompose en 18 semaines en centre de formation et 16 semaines en milieu professionnel réparties en plusieurs périodes de stage.

Le contenu de la formation intègre des enseignements professionnels comme la réalisation de maquette dans une démarche BIM et des enseignements généraux appliqués, liés à la mutation née de la transition du numérique.

Le projet de FCIL est ici ambitieux. Elle vise à la fois :

La montée en compétences des bénéficiaires et leur employabilité,

L'accompagnement des petites et moyennes entreprises à cette transition du numérique au travers des supports et tâches confiées aux étudiants en étroite collaboration avec les enseignants du lycée.

Cette formation est dispensée dans un réseau d'établissement du territoire : lycée Aristide Bergès à St Girons (09), lycée Le Garros à Auch (32), lycée Urbain Vitry à Toulouse (31), lycée des métiers et de la topographie à Beaumont de Lomagne (82), lycée Charles de Gaulle à Muret (31) et lycée Louis Vicat à Souillac (46)

La présentation du projet pédagogique de formation complémentaire d'initiative locale

Une trame de présentation du projet pédagogique de FCIL est proposée ci-après. Elle permet de proposer des axes de réflexion et de méthode ainsi que des pistes de travail pour accompagner la formalisation de la démarche mise en œuvre. Elle peut également être utilisée dans le cadre de l'évaluation de la FCIL, menée à des fins d'une possible reconduction.

Cette trame peut donner lieu à des ajustements arrêtés en région académique et avec les corps d'inspection.

OPPORTUNITÉ

FORMATION COMPLÉMENTAIRE D'INITIATIVE LOCALE : CADRE GÉNÉRAL
Nom de la FCIL
Opportunités/éléments déclencheurs/identification du besoin
Objectif/finalité de la FCIL
Valeur ajoutée par rapport aux formations existantes
Publics visés : condition d'admission et statut des apprenants
Moyens de l'établissement mobilisés
Moyens spécifiques nécessaires (dont ceux fournis par les partenaires professionnels)
Composition de l'équipe pédagogique
Composition du comité de suivi de la FCIL (équipes académiques, équipe de direction, professeurs, corps d'inspection, acteurs économiques, conseillers en formation, partenaires professionnels, etc.)
Modalités de fonctionnement de l'équipe pédagogique (concertation, etc.)

FORMATION COMPLÉMENTAIRE D'INITIATIVE LOCALE : MÉTIERS ET COMPÉTENCES
Métier(s) visé(s)/perspectives d'insertion et de professionnalisation (référence ROME, observatoire des métiers des branches professionnels...)
Diplôme(s) professionnel(s) sur le(s)quel(s) repose le complément de formation

FORMATION COMPLÉMENTAIRE D'INITIATIVE LOCALE : RELATION AVEC LES MILIEUX ÉCONOMIQUES
Professionnels/partenaires associés et contributions respectives
Structures impliquées (entreprise, administration, association...)
Actions conjointes menées dans le cadre de la construction du projet de FCIL
Contributions des partenaires professionnels durant le cycle de formation FCIL

PROJET PÉDAGOGIQUE

FORMATION COMPLÉMENTAIRE D'INITIATIVE LOCALE : PROJET DE FORMATION
Présentation générale du projet de formation
Les activités professionnelles de référence
Les situations de travail
Les activités
Les compétences et savoirs associés
Les compétences visées
Les connaissances associées
La pratique en milieu professionnel (stage)
Objectifs visés
Lieux, périodicité et progression
Alternance
Les composantes de la formation en établissement
Organisation de la formation par enseignement, unité ou module
Objectifs/durées/modalités pédagogiques par enseignement, unité ou module
La programmation de la formation
Calendrier général
Progressions des enseignements
Objectifs par période définie
Évaluation proposée durant le cycle de formation

FORMATION COMPLÉMENTAIRE D'INITIATIVE LOCALE : VALIDATION/RECONNAISSANCE
Évaluation des bénéficiaires de la FCIL
Reconnaissance/attestation de formation

FORMATION COMPLÉMENTAIRE D'INITIATIVE LOCALE : EVALUATION DANS LE CADRE DU PROJET INITIAL DE FORMATION ET DE SA RECONDUCTION

Indicateurs qualitatifs (visibilité de la FCIL, adéquation de l'offre avec les besoins identifiés, niveau de mobilisation des acteurs, qualité de l'insertion, etc.)

Indicateurs quantitatifs (effectifs, taux de satisfaction, durée et périmètre des périodes en milieu professionnel réalisées, durée de la FCIL, taux d'insertion professionnelle, etc.)

Retour d'expérience

Extraits du cahier des charges de FCIL

Région académique Grand Est – Académies de Nancy Metz, Reims et Strasbourg

« Les formations complémentaires d'initiative locale s'inscrivent dans le champ de l'insertion professionnelle ; elles prennent en compte les besoins de l'environnement socio-économique de l'établissement pour faciliter l'entrée dans la vie active des jeunes diplômés. Les FCIL sont des formations professionnelles courtes qui reposent sur une alternance très forte entre les établissements scolaires et les entreprises dans une véritable démarche de partenariat.

Elles visent à faciliter l'insertion directe dans l'emploi des sortants de formation initiale sous statut scolaire, dans une spécialité économique locale ou régionale ayant des exigences ou une évolution particulière.

Ces formations permettent une spécialisation dans un domaine précis et développent des compétences complémentaires. Elles ne constituent en aucun cas une simple prolongation de la scolarité ou un palier préparant l'accès à un cycle de formation de niveau plus élevé. »

« Elle s'établit en concertation étroite avec les milieux professionnels locaux, à partir de besoins de formation clairement identifiés, eu égard aux compétences professionnelles non couvertes par le diplôme acquis.

Cette concertation aboutit à des conventions signées par l'établissement et les partenaires professionnels (entreprises, organisations professionnelles, collectivités, établissements ou organismes publics). »

« Une FCIL n'est pas reconduite chaque année de façon systématique puisqu'elle constitue une action répondant à des besoins sans cesse réactualisés, prenant en compte les besoins de l'environnement socioéconomique.

L'opportunité de la reconduction sera examinée après retour d'indicateurs liés à :

- l'élève : acquisition des compétences visées (savoir-faire, savoir-être), reconnaissance des compétences acquises, insertion dans la spécialité de formation et avec quel délai.
- l'établissement : pourcentage de jeunes insérés dans la spécialité, nombre d'entreprises engagées dans la démarche.
- les entreprises partenaires : nombre d'entreprises partenaires, formation des tuteurs. »

4.3- La reconnaissance de la FCIL

L'objet de l'attestation

Il s'agit d'une attestation des compétences acquises délivrée en fin de formation.

La signature et la délivrance de l'attestation

Cette attestation devra être signée et délivrée par le recteur de région académique et/ou le recteur d'académie, sur proposition du chef d'établissement. Elle est co-signée par le ou les partenaire(s) professionnel(s) engagé(s) dans la FCIL (entreprise publique ou privée, association, collectivité, fédération ou organisation professionnelle, etc.) et possiblement la collectivité Région.

L'attestation sera délivrée au terme de la formation et généralement après un processus de validation de compétences, savoir-faire et connaissances, acquises lors de la formation.

Cette attestation co-signée avec le ou les partenaires professionnels et précisant les compétences acquises est importante du fait que la FCIL ne s'appuie sur aucun référentiel de certification professionnelle.

Les modalités complémentaires de reconnaissance et de valorisation des acquis issus de la FCIL

Les attestations s'accompagnent du descriptif des compétences acquises en formation : ces descriptifs peuvent prendre la forme de livrets de formation et de compétences qui auront été renseignés au long de la formation suivie.

Tout comme pour la coloration des diplômes professionnels, elles peuvent aussi être articulées à des *open badges* remis aux élèves et être soutenues par des évènements de remise officielle et de communication (presse, plaquettes).

Enfin, les FCIL peuvent conduire, selon les secteurs, les contenus et les objectifs convenus avec les partenaires professionnels, à la délivrance d'attestations ou habilitations professionnelles annexes, du type attestation de formation à la « Prévention aux risques électriques » par exemple. Ces certifications et habilitations peuvent être inscrites au répertoire spécifique de France compétences.

Modèle d'attestation de compétences pouvant être délivrée à l'issue d'une FCIL :



MODÈLE D'ATTESTATION DE COMPÉTENCES

FCIL

La présente attestation de compétences est délivrée à (prénom + nom de l'élève) demeurant à (adresse).

Elle atteste des compétences acquises dans le cadre de la formation complémentaire d'initiative locale (nom de la FCIL).

Cette formation complémentaire a été engagée après l'obtention du (spécialité du diplôme professionnel obtenu avant l'entrée en FCIL).

La FCIL dans laquelle (prénom + nom de l'élève) s'est engagé s'appuie sur un partenariat renforcé entre l'établissement de formation et les partenaires professionnels du secteur.

Elle s'est déroulée du (date de début de formation) au (date de fin de formation) au sein de l'établissement (nom de l'établissement et ville).

Elle a donné lieu à des stages qui se sont déroulés dans les entreprises suivantes :

- (entreprise – activité – adresse – dates - durée)
- (entreprise – activité – adresse – dates - durée)
- (entreprise – activité – adresse – dates - durée)
- (entreprise – activité – adresse – dates - durée)

Au cours de cette formation, (prénom + nom de l'élève) a plus particulièrement travaillé :

Activités spécifiques

Il a notamment abordé :

Connaissances spécifiques

Les compétences acquises attestées par l'établissement et les partenaires professionnels sont :

Compétences spécifiques

Fait à, le

Signature et cachet :

- Du/des représentant de l'autorité académique ou de région académique
- Des partenaires professionnels

Annexe : exemple de convention de coopération portant sur une adaptation de l'offre de formation aux besoins locaux proposé à titre indicatif

INSERER LE LOGO DE L'ETABLISSEMENT/ACADEMIE/REGION ACADEMIQUE	INSERER LE LOGO DU PARTENAIRE
---	----------------------------------

CONVENTION DE COOPERATION
ENTRE X ET X

ENTRE

NOM DE L'ETABLISSEMENT/ACADEMIE/REGION ACADEMIQUE (si plusieurs établissements concernés)

ADRESSE

Représenté par Madame/Monsieur, fonction de la personne

Ci-après désigné par « XXX » d'une part,

ET,

NOM DU PARTENAIRE OU DES PARTENAIRES

ADRESSE

Représenté par Madame/Monsieur, fonction de la personne

Ci-après désigné par « XXX » d'autre part.

PREAMBULE

- Opportunité/éléments déclencheurs de l'adaptation de l'offre de formation (coloration de diplôme/FCIL);
- Inscription dans la stratégie de région académique et académique en matière de carte des formations professionnelles
- Description synthétique des signataires : rôle (mission) et organisation de chacune des parties prenantes (**Partenaire X** : établissement/Académie- **Partenaire(s) Y** : entreprise locale, groupement d'entreprises - pôle de compétitivité, fédérations ou branches professionnelles, etc.-, collectivité territoriale ou établissement public de santé, association).

Le **partenaire X** et **Y**, dans le respect de leurs missions et de leurs compétences respectives, souhaitent œuvrer conjointement à la création d'une offre de formation adaptée aux besoins économiques du territoire, en prenant en compte l'évolution des compétences et des connaissances requises.

Les parties décident donc de formaliser un programme de coopération au travers de la conclusion de la présente convention.

Ceci étant exposé, les parties conviennent ce qui suit :

I. OBJET DE LA CONVENTION

Article 1 – Objet de la convention

Par la présente convention, les signataires définissent les conditions de leur participation à l'adaptation de l'offre de formation aux besoins spécifiques du (des) partenaire(s) professionnel(s) (branches/fédérations/...) et du territoire (XXXX) pour :

- dans le cas de la coloration : le diplôme professionnel (à préciser) de spécialité (à préciser).
- dans le cas de la FCIL : le secteur économique ou professionnel concerné

Ainsi, par un engagement réciproque des différentes parties, la création de cette formation (à préciser si FCIL ou coloration) a pour objectif de :

- aider à la satisfaction des besoins économiques du domaine professionnel concerné et de faciliter le recrutement de personnel à court, moyen et long terme des entreprises/structures/organisations travaillant dans ce dit domaine ;
- favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans les métiers concernés par la coloration ou la FCIL ;
- rendre attractive les formations professionnelles en les adaptant aux besoins spécifiques locaux et renforcer leur lisibilité auprès des élèves, des parents et des potentiels recruteurs.

Ainsi, les signataires de cette convention ont pour ambition de promouvoir cette offre de formation (à préciser si FCIL ou coloration), de valoriser le savoir-faire régional dans le domaine professionnel concerné et de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

La présente convention décrit l'organisation générale retenue pour la création, la mise en œuvre et la valorisation de cette offre de formation.

Article 2 – Publics ciblés par la coloration ou la FCIL et durée

Apprenants ciblés/niveaux et statuts de formation - préciser : public scolaire, étudiant, apprentis et/ou stagiaires de la formation.

Diplômes ciblés et spécialités – préciser. Dans le cas de la FCIL, préciser le complément apporté par la formation par rapport aux diplômes « socles » identifiés.

Déterminer la durée de l'offre de formation :

- dans le cas d'une coloration – préciser (elle s'inscrit dans tout ou partie du cycle de formation).
- dans le cas d'une FCIL - préciser (minimum 3 mois, sans excéder une année scolaire)

II. AXE DE COOPERATION

Article 3 - Coopération dans le cadre de l'étude des besoins en compétences et de leur évolution

Les signataires s'engagent à communiquer aux équipes éducatives les résultats des études ayant trait à l'évolution des métiers et des besoins en compétence du domaine professionnel concerné par l'adaptation de l'offre de formation notamment sur :

- l'identification des enjeux Emploi-Compétences (évolution des métiers, recrutement, attractivité, formation, statistiques, cartographies...);
- l'analyse et les simulations visant à anticiper les évolutions technologiques, économiques ou réglementaires.

Il est possible de préciser (pour chaque partenaire) le cadre dans lequel seront menés ces travaux (observatoire de branches, diagnostics territoriaux des Régions, groupe de travail/commission des Campus métiers et des qualifications,...).

Plus globalement, les signataires s'engagent à participer aux manifestations et aux événements organisés dans le cadre de la relation Ecole-Entreprise afin de partager et de diffuser de l'information relative aux métiers, aux besoins en compétence et à leurs évolutions.

Dans cette perspective, les signataires faciliteront la mise en relation des acteurs territoriaux et des dispositifs de la relation école-entreprise : conseillers entreprises pour l'école, chargés de mission école-entreprise, campus des métiers et des qualifications, pôles de stages, comités locaux éducation économie, etc.

Article 4 – L'appui à la formalisation du projet de formation

Les signataires s'engagent à favoriser l'appropriation par les élèves des contextes et métiers du domaine professionnel concerné par la coloration ou la FCIL (à préciser) afin que les activités de formation permettent l'acquisition des connaissances et des compétences spécifiques requises.

Les signataires définissent ainsi les besoins spécifiques en termes de connaissances et de compétences et appuient la conception des situations d'apprentissage sur des contextes, des supports et des activités tels que rencontrés en situation réelle. La coloration/FCIL peut de ce fait s'appuyer sur un environnement de travail, des méthodes et usages professionnels particuliers ; elle peut donner lieu à l'utilisation d'un vocabulaire, d'outils, de matériaux ou d'application spécifiques.

Il s'agit de coopérer pour :

1. accroître le nombre et la qualité des périodes de formation en milieu professionnel.

Les périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre d'acquérir les compétences et connaissances spécifiques attendues dans le cadre cette coloration/FCIL. Les objectifs de chaque période en entreprise sont explicités, négociés, évalués avec les partenaires du monde professionnel concerné. Le temps de formation en milieu

professionnel et les modalités de cette immersion, notamment dans le cas d'une FCIL, sont précisés dans la présente convention.

Le partenaire du monde professionnel s'engage à mobiliser son réseau d'adhérents/d'entreprises locales/professionnel et à partager ses plateaux techniques.

2. développer des situations d'apprentissage et des ressources pédagogiques en lien avec les situations professionnelles

Les signataires renforcent leur collaboration en faveur de la conception, du développement et de la valorisation de ressources pédagogiques construites sur des contextes professionnels réels ou simulés permettant d'acquérir les compétences et les savoir-faire spécifiques attendus.

Ils précisent dans la présente convention les différentes modalités retenues et les engagements pris pour mettre à disposition du matériel de la documentation.

-
-
-
-
-

3. Accompagner les élèves dans leur orientation à la suite de la formation

Les signataires s'engagent à collaborer afin d'informer les apprenants sur les parcours qui s'offrent à eux suite à l'obtention de leur diplôme « coloré »/de la FCIL. Ils collaborent pour accompagner les élèves dans leur orientation en vue soit de leur insertion professionnelle, soit de leur poursuite d'études.

Article 6 - Participation à la professionnalisation des équipes pédagogiques

Le partenaire du monde professionnel peut encourager son réseau d'adhérents/d'entreprises locales/de professionnels à accueillir des personnels de l'Éducation nationale dans le cadre de leur formation initiale et continue, notamment au démarrage de la coloration/FCIL.

Article 7 – Reconnaissance des compétences acquises dans le cadre de la formation

Les signataires peuvent délivrer une attestation de compétences aux apprenants en fin de la formation prenant appui sur la réalisation des activités en établissement et en milieu professionnel.

Dans le cas de la coloration, cette attestation est co-signée soit :

- par le chef d'établissement scolaire porteur de la coloration ;
- par le recteur de région académique ;
- par le recteur d'académie ;

et le ou les partenaire(s) professionnel(s),

et possiblement la collectivité « région ».

Dans le cas d'une FCIL, l'attestation est co-signée, sur proposition du chef d'établissement, soit :

- par le recteur de région académique ;
- par le recteur d'académie ;

et le ou les partenaire(s) professionnel(s),

et possiblement la collectivité « région ».

Article 8. Communication

Les signataires s'engagent à promouvoir la coloration/FCIL auprès des élèves, de leurs familles, des différents acteurs en charge de l'information et de l'orientation et plus globalement de leurs réseaux respectifs. Ils s'engagent ainsi à faire connaître les différents métiers du domaine professionnels concernés et les parcours qui sont offerts aux apprenants à l'issue de cette formation.

III. PILOTAGE

Article 9 – Dispositif de suivi de la convention

La mise en œuvre, le suivi opérationnel et l'animation de la convention seront confiés à un comité de suivi qui se réunira une fois par an. Ce comité de suivi est composé de :

Pour l'établissement scolaire :

- Du chef d'établissement ou de son adjoint
- D'un professeur de spécialité
- Autres

Pour l'académie/région académique :

- Du Recteur

Pour le partenaire du monde professionnel :

- (nom et qualité)

IV. DISPOSITIONS FINALES

Article 10 – Durée

La présente convention prend effet à la date de la signature par toutes les parties.

Dans tous les cas, les actions déterminées pour l'année scolaire en cours seront menées à leur terme pour ne pas pénaliser les élèves et les étudiants.

Plus particulièrement dans le cas d'une coloration, la présente convention précise qu'elle est conclue jusqu'à l'expiration du cycle de formation et est reconduite par tacite reconduction lorsqu'elle est déployée dans un cursus, un diplôme. (À préciser)

Article 11 – Modifications

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un accord écrit des Parties sous forme d'avenant.

Article 12 – Litiges et résiliations

Le droit applicable est le droit français.

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à la mise en œuvre de la présente convention, les parties s'engagent à organiser une procédure de conciliation qui peut être engagée notamment par la réunion d'un comité de pilotage exceptionnel, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

Chacune des parties pourra résilier la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de X mois.

Fait le

Fonction et signature des Parties

Pour aller plus loin...

CEREQ

« L'adaptation locale des diplômés » - Kogut-Kubiak F., Quenson E., Ryk F.- Céreq Études, n° 33, septembre 2020

https://pmb.cereq.fr/doc_num.php?explnum_id=7315

« Quand l'offre de formation de l'Éducation nationale s'adapte aux besoins des territoires » - Kogut-Kubiak F - Céreq Bref, n° 393, Juillet 2020

<https://www.cereq.fr/sites/default/files/2020-07/Bref393-web.pdf>

FCIL

Arrêté du 14 février 1985 portant création des formations complémentaires d'initiative locale

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006072147/2020-10-17>

Les formations complémentaires d'initiatives locales de niveau III (actuel niveau 5)

https://www.persee.fr/doc/forem_0759-6340_1995_num_52_1_2126

LISTE DES PARTENARIATS NATIONAUX ÉDUCATION NATIONALE/MONDE PROFESSIONNEL ET CONVENTIONS

<https://eduscol.education.fr/1899/liste-des-partenaires-du-monde-professionnel-et-conventions>

FORMATIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL PROPOSÉES PAR LE CEFPEP - CENTRE D'ÉTUDES ET DE FORMATION EN PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES ET LES PROFESSIONS

<https://eduscol.education.fr/pid39835/formations-cefpep-en-milieu-professionnel.html>

LISTE DES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS – CMQ - ET DES LYCÉES DES MÉTIERS

Campus des métiers et des qualifications :

<https://www.education.gouv.fr/les-campus-des-metiers-et-des-qualifications-5075>

Lycée des métiers :

<https://eduscol.education.fr/670/le-label-lycee-des-metiers>